

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 25

Date de convocation : 10/03/2017

présents : 20

N° 01-03/2017

votants : 22

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine, INVERNIZZI Patricia, HENRION Bernard, PROENCA José, LOCATELLI Marie-Paule, GILSON Fabienne, COLLIGNON Daniel, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian, THIEBAUX Christelle, SMUGA Patrick, REINSON Micheline, BLANGUERIN Jean-Claude, DANLOY Jean-Paul, ROGER Jacques, LOUGHLIMI Abdelhafid, PRONESTI Antoine, Conseillers Municipaux. (20)

Absents excusés : SABBATUCCI Gilles, DEL BEN Camille, GRAMCZEWSKI Stéphanie, CISZEWSKI Mirella, LARICIA Ermano. (5)

Procurations :

Mme CISZEWSKI Mirella pouvoir à M. HENRION Bernard,  
M.LARICIA Ermano pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre. (2)

Mme INVERNIZZI Patricia a été élue secrétaire.  
M.TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

---

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017**

Monsieur Bernard HENRION, adjoint en charge des finances présente le document annexé à la délibération concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique d'investissements et de sa stratégie financière.

Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité.

D'un point de vue légal, la tenue de ce débat est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le vote du Budget Primitif est prévu début avril 2017, en fonction de la mise en ligne du montant des dotations attribuées pour l'année 2017.

Comme son nom l'indique, le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

SPBRIEY 54  
04-04-17

Ces échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.

La présentation s'appuie sur les orientations définies lors des différentes commissions et s'articulera autour des trois points suivants :

- le contexte dans lequel le budget primitif de la Ville va s'élaborer ;
- Contexte général : situation économique et sociale
- Situation et orientations budgétaires de la collectivité
- Programmation des investissements de la collectivité

Le Conseil Municipal sera invité à prendre acte de la tenue du débat.

Après avoir débattu des orientations budgétaires, les membres du Conseil Municipal PRENNENT ACTE de la tenue du débat.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 mars 2017.

---

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON seize mars deux mille dix-sept.

Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Pierre Weber", is written over a large, light-colored oval scribble. The signature is written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 25

Date de convocation : 10/03/2017

présents : 20

N° 02-03/2017

votants : 22

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine, INVERNIZZI Patricia, HENRION Bernard, PROENCA José, LOCATELLI Marie-Paule, GILSON Fabienne, COLLIGNON Daniel, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian, THIEBAUX Christelle, SMUGA Patrick, REINSON Micheline, BLANGUERIN Jean-Claude, DANLOY Jean-Paul, ROGER Jacques, LOUGHLIMI Abdelhafid, PRONESTI Antoine, Conseillers Municipaux. (20)

Absents excusés : SABBATUCCI Gilles, DEL BEN Camille, GRAMCZEWSKI Stéphanie, CISZEWSKI Mirella, LARICIA Ermano. (5)

Procurations :

Mme CISZEWSKI Mirella pouvoir à M. HENRION Bernard,  
M.LARICIA Ermano pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre. (2)

Mme INVERNIZZI Patricia a été élue secrétaire.  
M.TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

---

**Objet : Autorisation de signature donnée à M. le Maire dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement – prestation de service contrat enfance jeunesse 2016/2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe et Moselle**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu pour la période 2012-2015 est arrivé à échéance.

Il rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la Caf et une collectivité territoriale.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Les contrats "enfance et jeunesse" ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
    - une localisation équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la convention,
    - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,  
Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

SPREY 54  
04-04-17

- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2008 portant sur l'autorisation donnée à M. le Maire concernant la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),

VU la délibération n°2012-1-3 du Conseil Municipal du 22 mars 2012 portant sur l'autorisation donnée à M. le Maire concernant la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour renouvellement,

Vu la convention d'objectifs et de financement – prestation de service contrat enfance et jeunesse transmis par la Caisse d'Allocations Familiales en date du 21 décembre 2016

CONSIDERANT l'opportunité renouveler son partenariat avec la Caisse d'allocation familiale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – prestation de service contrat enfance et jeunesse.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 mars 2017.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON seize mars deux mille dix-sept.

Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE

-----  
Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 25

Date de convocation : 10/03/2017

présents : 20

N° 03-03/2017

votants : 22

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine, INVERNIZZI Patricia, HENRION Bernard, PROENCA José, LOCATELLI Marie-Paule, GILSON Fabienne, COLLIGNON Daniel, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian, THIEBAUX Christelle, SMUGA Patrick, REINSON Micheline, BLANGUERIN Jean-Claude, DANLOY Jean-Paul, ROGER Jacques, LOUGHLIMI Abdelhafid, PRONESTI Antoine, Conseillers Municipaux. (20)

Absents excusés : SABBATUCCI Gilles, DEL BEN Camille, GRAMCZEWSKI Stéphanie, CISZEWSKI Mirella, LARICIA Ermano. (5)

Procurations :

Mme CISZEWSKI Mirella pouvoir à M. HENRION Bernard,  
M.LARICIA Ermano pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre. (2)

Mme INVERNIZZI Patricia a été élue secrétaire.  
M.TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

---

**Objet : Classe transplantée - participation des familles**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'enrichir le programme pédagogique et d'éveil des élèves des classes CM1-CM2 des écoles primaires, il est proposé la mise en place d'une classe transplantée, en lien avec le corps enseignant, en direction de l'ensemble des élèves des classes CM1-CM2 des écoles primaires. Le voyage aura lieu à SAINT-SAUVES D'Auvergne du 28 mai au 4 juin 2017.

Soixante-dix-sept enfants (77) seraient concernés.

Le budget prévisionnel est de 37 191 € (trente-sept mille cent quatre-vingt-onze euros) et comprend l'hébergement, les frais de transport, les repas, les sorties et activités, la mise à disposition de deux animateurs.

Les frais par enfant s'élèvent à 483,00 € (quatre cent quatre-vingt-trois euros).

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il convient de solliciter une participation auprès des familles, fixée comme suit :

- Pour un enfant de REHON : 110€
- Pour deux enfants de la même famille : 200 €
- Pour un enfant extérieur à REHON : 200 €
- Pour un enfant inscrit en CLIS : 110 €

SPBAIEY 54  
04.04.17

Il est proposé aux familles la possibilité de paiement en trois fois.  
Les familles en difficultés pourront solliciter une participation auprès du CCAS.

Sur proposition du Maire,

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire - jeunesse en date du 20 février 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe pas au vote :  
Mme MANGIN Marie-Angela

DECIDE que la participation des familles à l'organisation de la classe transplantée est fixée comme suit :

- Pour un enfant de REHON : 110€
- Pour deux enfants de la même famille : 200 €
- Pour un enfant extérieur à REHON : 200 €
- Pour un enfant inscrit en CLIS : 110 €

PRECISE que le règlement pourra s'effectuer en 3 fois et que les familles en difficultés pourront solliciter une aide auprès du CCAS.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 mars 2017.

-----  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON seize mars deux mille dix-sept.

Le Maire,  
Jean-Pierre WEBER

